

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 5 FÉVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
4. 1^{re} période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
 - 5.1 Dérogation mineure de M. Marcel Roy pour le 3307, route 109 Sud afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété;
 - 5.2 Dérogation mineure de Mme Michelle Ouellet pour le 1161, route de l'Hydro afin de régulariser l'implantation des bâtiments accessoires sur la propriété;
 - 5.3 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 262 1^{re} Avenue Est afin de permettre la rénovation du bâtiment (Centre local d'emploi);
 - 5.4 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 221 1^{re} Avenue Est afin de permettre la rénovation du bâtiment (Harmonia Assurance);
 - 5.5 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 261 1^{re} Avenue Ouest afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne (Kinésiologie Geneviève Ouellet);
 - 5.6 Composition du comité d'analyse constitué en vertu du règlement n° VA-988;
 - 5.7 Demande d'officialisation des odonymes « Vieux-Palais d'Amos », « Évêché d'Amos », « Maison Hector-Authier » ainsi que « Site patrimonial de la Maison Hector-Authier » auprès de la Commission de toponymie du Québec;
 - 5.8 Demande d'officialisation de l'odonyme « Passerelle Ulrick-Chérubin » auprès de la Commission de toponymie du Québec;
 - 5.9 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Programme pour le fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;
 - 5.10 Appui et participation à un projet de circuit du Patrimoine religieux de tourisme Amos-Harricana;
 - 5.11 Appui à un projet de l'organisme « Tourisme Amos-Harricana » dans le cadre du programme de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)
 - 5.12 Appui à un projet de l'organisme « Tourisme Amos-Harricana » dans le cadre du programme de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) et du Fonds touristique de la MRC d'Abitibi;
 - 5.13 Autorisation Martin Brunet congrès à assister au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement;

- 5.14 Comptes à payer au 31 décembre 2017;
- 5.15 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 470 000 \$ qui sera réalisé le 27 février 2018;
- 5.16 Acceptation d'une offre de services professionnels en ingénierie de la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. pour support technique
- 5.17 Mandat à Stantec d'une offre de services professionnels en ingénierie pour une caractérisation environnementale des sols;
- 5.18 Entente de partenariat et de commandite concernant la Passerelle Ulrick-Chérubin;
- 5.19 Appui à Dessercor dans ses démarches pour stabiliser les services pré-hospitaliers d'urgence;
- 5.20 Mandat à SNC-Lavalin Stavibel d'une offre de services professionnels en ingénierie dans un projet touristique au puits municipal;

6. Procédures :

- 6.1 Adoption du règlement n VA-990 concernant une taxe de secteur pour la rue Harricana nord pour l'exercice financier 2018;
- 6.2 Avis de motion et projet de règlement n° VA-991 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments;
- 6.3 Avis de motion et projet de règlement n° VA-992 concernant la Commission des arts et de la culture de la Ville d'Amos;
- 6.4 Avis de motion et projet de règlement n° VA-993 décrétant des travaux de réfection pour la conduite d'aqueduc sur la Route 109 en vertu d'une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
- 6.5 Avis de motion et projet de règlement n° VA-994 décrétant des travaux pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la Route 111 en vertu d'une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;
- 6.6 Avis de motion et projet de règlement n° VA-995 décrétant des travaux de réfection sur les chemins Croteau et Veillette et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;
- 6.7 Avis de motion et projet de règlement n° VA-996 décrétant des travaux de réfection sur la Route 395 et la route de La Ferme et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;
- 6.8 Avis de motion et projet de règlement n° VA-997 décrétant des travaux de réfection sur le chemin Rivest et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;
- 6.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement n° VA-998 concernant le traitement des élus municipaux;

7. Dons et subventions :

- 7.1 Autorisation de signer une entente avec le Club optimiste d'Amos inc. pour la tenue de la Magie des neiges optimiste;

- 7.2 Contribution financière additionnelle à la Corporation de fêtes et festivals d'Amos;
 - 7.3 Autorisation de signer une entente spécifique avec le Festival de musique country de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - 7.4 Aide financière accordée à la Corporation de développement communautaire d'Amos;
 - 7.5 Approbation du rapport d'activités 2017 et du plan de promotion et de marketing présentés par le Centre des marais et de ses habitants inc. (refuge Pageau);
 - 7.6 Autorisation de signer une entente relative à la tenue de la « Fête - d'enfants d'Amos »;
8. Informations publiques;
 - 8.1 Félicitations au jeune fondateur Solstice Lanoix;
 - 8.2 Rapport annuel 2017 des statistiques de la construction;
 9. 2^e période réservée à l'assistance;
 10. Levée de la séance.